

M. Marshall: Deux seulement à Terre-Neuve.

M. Blenkarn: Deux à Terre-Neuve, dit mon collègue de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Voilà le genre d'aide que les propriétaires de petites entreprises obtiennent du gouvernement.

Si l'on doit appliquer une politique de restriction monétaire dans notre pays, et c'est en quoi consiste clairement le plan d'urgence du gouvernement actuel pour combattre l'inflation, les dispositions du bill doivent alors être modifiées, ou bien le ministre des Finances doit faire une nouvelle déclaration de politique qui répartisse le crédit. Cette façon de restreindre la masse monétaire qui a pour effet de léser les intérêts des petits n'est pas une bonne façon de diriger une économie. Si l'on achète trop à crédit au Canada, et nous devons en réduire le montant, il est assurément du devoir du gouvernement de sévir contre la spéculation immobilière, de restreindre ses propres dépenses, de réduire son propre gaspillage, et de veiller à ce que les propriétaires de petites entreprises, les pêcheurs et les agriculteurs puissent obtenir l'argent nécessaire pour faire fonctionner leur entreprise, ce qui signifie que le gouvernement doit instituer un système de répartition. C'est ce que le ministre devrait proposer aujourd'hui.

Je constate qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur. Je me permets de signaler qu'il est 5 heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Champlain (M. Matte)—Le revenu national—On rapporte que certaines sociétés pétrolières du Québec n'ont pas payé d'impôt fédéral l'an dernier; le député de Missis-sauga (M. Blenkarn)—La consommation—La publicité pour la vente de maisons à Toronto—La teneur des contrats quant aux prix et aux conditions des hypothèques.

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les avis de motion.

● (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE PRÉSENTATION D'UNE MESURE PRÉVOYANT UN SERVICE PERMANENT DE TRANSPORT ENTRE TERRE-NEUVE ET LE CONTINENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de faire adopter une loi traduisant la responsabilité constitu-

Transbordeurs desservant Terre-Neuve

tionnelle, l'obligation et la garantie qui lui incombent d'assurer entre Terre-Neuve et le continent un service permanent pour le transport des personnes, des marchandises et des véhicules.

—Monsieur l'Orateur, je suis bien aise de voir que mon avis de motion est tellement important que le ministre des Transports (M. Marchand) a jugé nécessaire d'être ici lui-même. Il pense peut-être que son secrétaire parlementaire ne peut me fournir la réponse appropriée.

Monsieur l'Orateur, mon avis de motion ressemble à celui que mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter), a présenté la semaine dernière. Aux termes de l'Union de Terre-Neuve avec le Canada, la province a reçu la garantie suivante:

Le Canada maintiendra, selon le volume du trafic offert, un service de bateaux à vapeur pour le transport des marchandises et des passagers entre North Sydney et Port-aux-Basques; ce service, dès qu'une route pour véhicules à moteur aura été ouverte entre Corner Brook et Port-aux-Basques, assurera aussi, dans une mesure convenable, le transport des véhicules à moteur.

Aux fins de la réglementation des tarifs ferroviaires, l'Île de Terre-Neuve sera comprise dans la région maritime du Canada et le transport direct entre North Sydney et Port-aux-Basques sera classé comme exclusivement ferroviaire. Toute législation du Parlement du Canada accordant des taux spéciaux pour le transport à l'intérieur, à destination ou en provenance de la région maritime sera, dans la mesure appropriée, rendue applicable à l'Île de Terre-Neuve.

Ces conditions ont été signées il y a 25 ans et depuis lors, les progrès réalisés sont insignifiants car nous n'en sommes guère plus loin aujourd'hui que nous l'étions il y a un quart de siècle.

En raison d'un manque de planification des besoins en matière de transport, nous avons connu chaque année une série de situations d'urgence dues au manque de prévisions.

Je suis sûr que lorsque le député de Saint-Boniface (M. Guay) va répondre, il va énumérer toutes les grandes choses qui ont été réalisées le ministère des Transports au cours des années. Il parlera du nouveau traversier de plusieurs millions de dollars que l'on est en train de construire. Il parlera des études sur les transports mais il ne me convaincra pas que les progrès réalisés au cours des 25 années qui ont suivi l'entrée de notre province dans la Confédération ont entraîné autre chose qu'une politique de transport inefficace, qui existe depuis des années, ce que le ministre lui-même reconnaît.

Le gouvernement refuse toujours d'admettre que l'expansion économique de Terre-Neuve ne sera jamais possible tant que l'on ne tiendra pas compte dans la politique des transports de l'isolement géographique de cette île. Il faut donc se concentrer sur le besoin d'améliorer les installations portuaires, qui sont insuffisantes à l'heure actuelle, ce qui retarde l'expansion industrielle qui pourrait avoir lieu grâce à la richesse des ressources naturelles de la province.